



Treizième Assemblée des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Coopération et Assistance Internationales

Point 10f de l'ordre du jour

Genève, le 18 Septembre 2025

Monsieur le Président,
Excellences,
Distingués collègues,

Le Royaume des Pays-Bas et la Suisse, en leur qualité de Coordonnateurs pour la coopération et l'assistance internationales pour la période 2024–2025, ont le plaisir de faire part des principaux développements intervenus depuis la 12e Réunion des États parties, visant à renforcer la coopération et l'assistance internationales dans le cadre de cette Convention.

D'emblée, nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à la Présidence et à l'Unité d'appui à l'application (ISU) pour leur soutien constant et durable au cours de l'année écoulée, ainsi que pour les orientations précieuses fournies aux coordonnateurs dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Au cours de la période examinée, nous avons œuvré à renforcer les partenariats et explorer des synergies avec d'autres acteurs. A cette fin, nous avons tenu un échange informel avec les membres du Comité de la Convention d'Ottawa (APMBC) sur le renforcement de la coopération et de l'assistance. L'objectif de cette réunion était de partager des points de vue, des expériences et des bonnes pratiques dans le domaine de la coopération internationale, en vue d'identifier des synergies potentielles entre les deux comités et d'explorer des moyens de les consolider davantage.

Nous avons également été invités à contribuer aux travaux du Groupe d'analyse ad hoc sur l'Article 4 dans le cadre de l'évaluation de cinq demandes de prorogation soumises par l'Afghanistan, le Chili, le Liban, la Mauritanie et la Somalie. Nous avons participé aux délibérations du groupe concernant les demandes de prorogation actualisées de l'Afghanistan et de la Mauritanie.

Lors des Réunions intersessionnelles de la CCM en avril 2025, nous avons invité les États parties confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre de l'Article 6 de la Convention, en raison de contraintes financières, à entrer directement en contact avec nous. Nous avons encouragé les États parties à partager leurs réalités actuelles, notamment les effets des récentes réductions budgétaires, et à participer à des discussions visant à identifier des moyens pratiques et constructifs pour aller de l'avant. À ce jour, nous n'avons pas été approchés à ce sujet, et nous souhaitons donc réitérer cette invitation.

Nous avons particulièrement mis l'accent sur la promotion du mécanisme de « coalition nationale », une plateforme flexible, volontaire et adaptée, conçue pour favoriser le dialogue national et coordonner les ressources entre les parties prenantes afin de mener des efforts concertés de mise en œuvre. Nous nous sommes ainsi concentrés sur l'objectif d'explorer la possibilité d'établir de nouvelles coalitions nationales. Dans ce contexte, nous avons entrepris un examen de la documentation et des rapports existants afin de recueillir des informations sur les Coalitions nationales passées et actuelles. En nous appuyant sur cette recherche, nous avons commencé à rédiger une vue d'ensemble de ces initiatives, destinée à servir à la fois de référence et de base pour la création de nouvelles Coalitions nationales à l'avenir.

Pour approfondir ce travail, nous avons mené des consultations avec Mine Action Review ainsi qu'avec les Directeurs de l'ISU de la CCM et de l'ISU de la Convention d'Ottawa. Ces échanges nous ont fourni de précieuses connaissances et perspectives sur le fonctionnement des Coalitions nationales, des exemples pratiques de leur mise en œuvre, ainsi que des conseils importants concernant nos efforts visant à faciliter l'établissement de nouvelles coalitions. Il est important de souligner que l'établissement d'une Coalition nationale découle de l'expression d'intérêt d'un État affecté, garantissant ainsi que ces initiatives demeurent placées sous la responsabilité et la conduite nationales. De cette manière, les Coalitions nationales se définissent

selon les priorités et le leadership de l'État concerné, tout en bénéficiant du soutien et de l'engagement constructifs de partenaires.

En regardant vers l'avenir, nous prévoyons de convoquer une réunion conjointe en marge de la Réunion des États parties de cette année avec des États pour lesquels les Coalitions nationales pourraient s'avérer particulièrement bénéfiques. Cette réunion offrira l'occasion de présenter le concept de Coalitions nationales et de fournir des orientations adaptées sur les étapes possibles à envisager, si ces États décident de poursuivre la mise en place de tels cadres.

Pour conclure, nous souhaitons fournir un bref aperçu des questions les plus pertinentes relatives à la coopération et à l'assistance telles qu'énoncées dans les actions 38 à 42 du Plan d'action de Lausanne. Un total de 24 États parties ont déclaré avoir fourni une assistance internationale. Parmi eux :

- Deux États ont déclaré avoir fourni une assistance pour la destruction des stocks ;
- 22 États ont déclaré avoir fourni une assistance pour l'enquête et le déminage ;
- 19 États ont déclaré avoir fourni une assistance pour l'éducation aux risques ;
- 18 États ont déclaré avoir fourni une assistance pour l'assistance aux victimes.

Sur les 12 États parties affectés qui ont demandé une assistance, seuls huit (Afghanistan, Albanie, Tchad, Irak, RDP Lao, Liban, Somalie et Soudan du Sud) ont déclaré avoir reçu un tel soutien. Parmi eux :

- Un État partie a demandé une assistance pour la destruction des armes à sous-munitions qu'il détient, mais n'a pas encore reçu d'aide ;
- Sept États ont déclaré avoir reçu une assistance pour l'enquête, le déminage et l'éducation aux risques ;
- Six États ont déclaré avoir reçu une assistance pour l'assistance aux victimes. Un État qui n'avait pas demandé d'assistance a déclaré avoir reçu un soutien pour l'assistance aux victimes.

De plus amples informations sur les États parties concernés figurent dans le rapport d'avancement de la 13e Réunion des États parties.

Nous vous remercions, Monsieur le Président.

Dear Mr. President,
Excellencies,
Distinguished colleagues,

The Kingdom of the Netherlands and Switzerland, in their capacity as Coordinators for International Cooperation and Assistance for the period 2024–2025, are pleased to share the main developments since the 12th Meeting of States Parties aimed at strengthening International Cooperation and Assistance under this Convention.

At the outset, we wish to extend our sincere appreciation to the Presidency and the Implementation Support Unit (ISU) for their steady and enduring support over the past year, and for the valuable guidance they have provided to the coordinators in fulfilling their responsibilities.

During the period under review, we worked to strengthen partnerships and explore synergies with other stakeholders. To this end, we held an informal exchange with the members of the APMBC Committee on the Enhancement of Cooperation and Assistance. The purpose of this meeting was to share perspectives, experiences, and good practices in the field of international cooperation, with a view to identifying potential synergies between the two committees and exploring ways to further consolidate them.

We were also invited to contribute to the work of the ad hoc Article 4 Analysis Group in the context of the evaluation of five extension requests submitted by Afghanistan, Chile, Lebanon, Mauritania, and Somalia. We participated in the deliberations of the group concerning the updated extension requests of Afghanistan and Mauritania.

At the CCM Intersessional Meetings in April 2025, we invited States Parties facing challenges in the implementation of Article 6 of the Convention due to financial constraints to engage with us directly. We encouraged States Parties to provide insights into their current circumstances, including the effects of recent budget reductions, and to participate in discussions aimed at identifying practical and constructive ways forward. To date, we have not been approached on this matter, and we would therefore like to reiterate this invitation.

A particular focus of us was on the promotion of the “Country Coalition” mechanism, a flexible, voluntary, and tailored platform designed to foster national dialogue and coordinate resources among stakeholders for concerted implementation efforts. We thereby concentrated on the objective of exploring the possibility of establishing new Country Coalitions. In this context, we undertook a review of existing documentation and reports in order to collect information on past and current Country Coalitions. Building on this research, we began drafting an overview of such initiatives, intended to serve both as a reference and as a basis for the creation of additional Country Coalitions in the future.

To further this work, we held consultations with Mine Action Review as well as with the Directors of the CCM ISU and the APMBC ISU. These exchanges provided us with valuable knowledge and insights into the functioning of Country Coalitions, practical examples of their implementation, and important advice regarding our efforts to facilitate the establishment of new coalitions. It is worth highlighting that the establishment of a Country Coalition follows from the expression of interest by an affected State, thereby ensuring that such initiatives remain under national responsibility and leadership. In this way, Country Coalitions are shaped by the priorities and leadership of the concerned State, while benefiting from the constructive support and engagement of partners.

Looking ahead, we are planning to convene a joint meeting on the margins of this year’s Meeting of States Parties with States for whom Country Coalitions could prove particularly beneficial. This meeting will offer an opportunity to present the concept of Country Coalitions and to provide tailored guidance on possible steps forward should these States decide to pursue the establishment of such frameworks.

To conclude, we would like to provide a brief overview of the most pertinent issues of cooperation and assistance set out in the Lausanne Action Plan actions 38 to 42. A total of 24 States Parties reported having provided international assistance. Among them were:

- Two States that reported having provided assistance for stockpile destruction;
- 22 States that reported having provided assistance for survey and clearance;
- 19 States that reported having provided assistance for risk education;
- 18 States that reported having provided assistance for victim assistance.

Of the 12 affected States Parties that requested assistance only eight (Afghanistan, Albania, Chad, Iraq, Lao PDR, Lebanon, Somalia, and South Sudan) reported having received such support. Among them were:

- One State Party has requested assistance for the destruction of its retained cluster munitions but has not yet received support;
- Seven States that reported having received assistance for survey and clearance and risk education;
- Six States that reported having received assistance for victim assistance. One State that had not requested assistance reported having received support for victim assistance.

Further information on the specific States Parties concerned can be found in the 13th MSP Progress Report.

We thank you Mr. President.